



**Monsieur Bernard ACCOYER**  
**Président**  
**Assemblée Nationale**  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Paris, le 13 décembre 2011

Référence : FC/SP/NH

Tél  
01 42 03 80 10  
Fax  
01 53 72 58 71  
secgeneral@cfdt.fr

Monsieur le Président,

La création d'une commission parlementaire d'enquête sur le financement des syndicats par M. Nicolas Perruchot nous avait semblée incongrue, voire soupçonneuse, puisque la loi du 20 août 2008 avait déjà instauré les règles nécessaires et irréprochables de transparence. La CFDT s'est d'autant plus facilement conformée à ces nouvelles règles qu'elle publie ses comptes et les fait certifier depuis de nombreuses années.

Invités à être auditionnés par cette commission, nous avons néanmoins répondu présents, pour rappeler une fois encore notre volonté de transparence.

Nous sommes aujourd'hui victimes de cette démarche. Pour d'obscures raisons, le rapport n'a pas été voté, rendant secrets son contenu, les auditions et les débats en commission.

Or, par des actes malveillants, certains ont organisé des fuites sur des éléments partiels, donc partiiaux, du contenu de ce rapport, laissant planer des doutes sur la sincérité et la clarté du financement des organisations syndicales. Ces assertions choquent profondément nos adhérents, qui savent combien leur organisation est particulièrement vertueuse en la matière.

Nous nous trouvons dans la situation insupportable, où nous sommes attaqués sur notre probité, tout en étant contraint au silence sur le contenu de ce que nous avons rapporté et sur les débats que nous avons eus avec les membres de la commission.

C'est pourquoi la CFDT vous demande solennellement de rendre public ce rapport et ses annexes, afin de lever toutes les ambiguïtés plus ou moins volontairement distillées dans l'atmosphère antisyndicale actuelle.

Notre image étant attaquée, la CFDT déposera dans les prochains jours une plainte contre les personnes qui ont diffusé tout ou partie de ce rapport. Sachez que si le rapport en question était rendu public, nous retirerions cette plainte.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.



**François CHEREQUE**  
**Secrétaire général de la CFDT**